Quatre-vingt-quatrième année. — N° 31. Le Numéro : 15 francs. Lundi 4 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêtés portant détachements (administration centrale) (p. 1506).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Arrêté du 26 janvier 1952 portant remise de débet (p. 1506).

Ministère de la justice.

Décrets du 1er février 1952 maintenant des magistrats en position de détachement (p. 1506).

Arrêté portant mise en disponibilité et rectificatif (administration centrale et éducation surveillée) (p. 1506).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets des 8 et 15 janvier 1952 portant nomination de consuls à Bucarest et Varsovie (p. 1507).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté portant nomination d'un chef de cabinet de préfet (p. 1507).

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés portant détachements (artillerie navale et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 1507).

Décision portant admissions à l'honorariat (armée de l'air, réserve) (p. 1507).

Désignations pour service sur les théâtres d'opérations extérieurs (intendance métropolitaine) (p. 1507).

Tableau d'avancement des personnels civils des services extérieurs de la guerre pour l'année 1950 (additif) (p. 1507).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décret n° 52-28 portant ouverture de crédits provisionnels, pour les mois de janvier et de février 1952, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale (rectificatif) (p. 1507).

Arrêtés et *décision* portant mutations, admission à la retraite et rectificatif (contributions directes, cadastre et douanes) (p. 1508).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 29 janvier 1952 fixant la composition du jury du concours de surveillant de travaux d'agence des bâtiments de France (p. 1508).

Arrêté portant nomination du vice-président du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 1508).

Arrêtés portant détachements et cessation de fonctions :

Architecture (p. 1508).

Enseignement du second degré (p. 1508).

Enseignement du premier degré (p. 1508).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté portant nomination de membres du conseil d'administration de la régie nationale des usines Renault (p. 1508).

Instruction relative à la consultation de l'administration en matière d'utilisation d'énergie (rectificatif) (p. 1508).

Liste des élèves de l'école technique des mines de Douai ayant obtenu le diplôme d'ancien élève de cette école (p. 1508).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 31 janvier 1952 modifiant l'arrêté du 4 décembre 1950 portant constitution de la commission régionale prévue par l'ordonnance n° 45-852 du 28 avril 1945 relative à la mise en valeur des landes de Gascogne (p. 1509).

Arrêté portant nomination des membres de la commission régionale des landes de Gascogne (p. 1509).

Arrêté portant agrément d'experts pour délivrer les certificats d'analyse et de pureté des produits agricoles destinés à l'exportation (p. 1509).

Arrêtés portant mutation et détachement (institut national de la recherche agronomique et travaux agricoles) (p. 1509).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant avancements, réintégration et détachement:
Administrateurs (p. 1509).
Administration centrale (p. 1512).
Ports et rades (p. 1512).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 22 janvier 1952 portant remise de débet (p. 1513).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant détachements:
Administration centrale (p. 1513).
Inspection de la population et de l'entr'aide sociale (p. 1513).
Inspection de la santé (p. 1513).

Ministère de la marine marchande.

Liste des navires ayant obtenu les meilleures notes lors des inspections effectuées au cours de la campagne de grande pêche 1951 (morue salée) (p. 1513).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 1513).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 1511).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 1511).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 1514).

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la cinquième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 1514).

Avis aux importateurs portant suspension de la libération des échanges (p. 1515).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis relatif à l'ouverture d'une session de l'examen du brevet professionnel de projectionniste de spectacles cinématographiques (p. 1519).

Avis de concours pour le recrutement de professeurs de mécanique appliquée des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers en septembre 1952 (p. 1519).

Avis relatif au concours de recrutement d'un professeur technique adjoint tôlier carrossier à l'école de métiers du bâtiment et des travaux publics de Nice (p. 1519).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis relatif à l'extension du premier avenant à la convention collective des entreprises paysagistes de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne (p. 1519).

Annonces (p. 1520).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Administration centrale.

Par arrêté du 1er février 1952, M. Camredon (Victor), secrétaire d'administration principal, 3e échelon, à la présidence du conseil des ministres (secrétariat général du Gouvernement), est détaché auprès du ministère du travail et de la sécurité sociale (caisse nationale de sécurité sociale) en qualité de secrétaire d'administration principal, 3e échelon, pour une durée de deux ans au maximum, à compter du 1er septembre 1951.

Par arrêté du 1er février 1952, le détachement auprès des services des affaires allemandes et autrichiennes en qualité d'administrateur de 4e classe, 1er échelon, de M. Camredon (Victor), secrétaire d'administration principal, 3e échelon, à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement), est renouvelé pour la période du 1er avril au 30 juin 1951.

MINISTERE D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Remise de débet.

Par arrêté du 26 janvier 1952, sous réserve du versement préalable d'une somme de 10.500 F, il est fait remise gracieuse à Mme Tourtet (Jacqueline), remariée Diaz, résidant 13, plan de l'Arbre, à Marseillan (Hérault), et à la succession de l'ex-soldat Tourtet (Roger), décédé en France le 19 septembre 1947, de la somme 52.500 F représentant un trop payé au titre de délégation de solde.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 1er février 1952 maintenant un magistrat en position de détachement.

Par arrêté en date du 1er février 1952, M. Bresson (Jean-Jacques), substitut de procureur de la République de 2e classe, est maintenu pour une période de trois ans, à compter du 1er novembre 1950, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer les fonctions d'administrateur dans le cadre temporaire des services des affaires allemandes et autrichiennes.

Décret du 1er février 1952 maintenant un magistrat en position de détachement.

Par décret en date du 1er février 1952, M. Portenier (Marcel), procureur de la République de 1re classe, est maintenu pour une période de trois ans, à compter du 27 novembre 1949, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Monaco.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 octobre 1951: page 10203, 2e colonne, 18e ligne, au lieu de: « Par arrêté du 2 octobre 1951, les secrétaires d'administration principaux, etc. », lire: « Par arrêté du 4 octobre 1951, les secrétaires d'administration principaux, etc. ».

Education surveillée.

Par arrêté du 25 janvier 1952, est placé sur sa demande en position de disponibilité, pour une période de trois mois, valable du 8 mars 1952 au 8 juin 1952:

M. Siau (Etienne), éducateur adjoint (3e classe) au centre d'observation de Paris.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 8 janvier 1952 portant nomination d'un consul à Bucarest.

Par décret en date du 8 janvier 1952, M. Grisard (Marcel-Georges), secrétaire d'Orient de 2e classe, 1er échelon, en mission à l'administration centrale, est chargé du consulat de France à Bucarest, en remplacement de M. Nughes-Bourchat.

Décret du 15 janvier 1952 portant nomination d'un consul à Varsovie.

Par décret en date du 15 janvier 1952, M. Bechet (Paul-Célestin), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, chargé du consulat de France à Rotterdam, est chargé du consulat de France à Varsovie, en remplacement de M. Saugon.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Chefs de cabinet de préfet.

Par arrêté du 30 janvier 1952, M. Delmas (André), chef du cabinet du préfet des Hautes-Pyrénées, est nommé chef de cabinet du préfet du Doubs.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Artillerie navale.

Par arrêté du 1er février 1952, M. Chrétien (René), agent technique principal de l'artillerie navale, port matriculaire Cherbourg, détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme depuis le 1er août 1946 pour y remplir les fonctions de son grade, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er août 1951.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 5 décembre 1951, Mlle Moissonnier (Octavie), agent de bureau de 4e classe du cadre complémentaire du département de la défense nationale, secrétariat d'Etat à la guerre, est détachée pour une durée indéterminée et un maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1950, dans le cadre des employés de bureau recrutés sur contrat du même département.

Par arrêté en date du 17 janvier 1952.

Mme Toussaint (Geneviève), agent de bureau de 3e classe;

Mme veuve Voisin, née Martin (Béatrice), agent de bureau de 3e classe;

M. Roux (Jean), agent de bureau de 1re classe;

M. Jullien (Théophile), agent de bureau de 3e classe,

du département de la défense nationale, secrétariat d'Etat à la guerre, sont détachés, pour une durée indéterminée et un maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1950, dans le cadre des employés de bureau recrutés sur contrat.

Admission à l'honorariat (armée de l'air, réserve).

Par décision du secrétaire d'Etat à l'air en date du 29 janvier 1952, en application de l'article 15 de la loi du 1er août 1936, fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, le titre d'officier honoraire du personnel navigant est, sur leur demande, attribué aux officiers de réserve rayés des cadres dont les noms suivent.

M. le commandant Dumont (Bernard-Maurice), né le 14 novembre 1889.

M. le capitaine Ruyant (Henri-Rodolphe-Louis), né le 12 février 1892.

M. le lieutenant Bobot (Pierre-Robert-Serge), né le 16 février 1902.

M. le lieutenant Guilbaud (Paul-Ernest), né le 8 février 1896.

M. le lieutenant Riant (Jean-Marie-Joseph), né le 11 mai 1893.

Les officiers de réserve de l'armée de l'air, rayés des cadres dont les noms suivent sont, sur leur demande, admis à l'honorariat de leur grade en application de l'article 38 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air:

Avec le grade de capitaine.

M. Ruyant (Henri-Rodolphe-Louis), né le 12 février 1892.

Avec le grade de lieutenant.

M. Bobot (Pierre-Robert-Serge), né le 16 février 1902.

M. Marot (Marie-Hubert-Henri), né le 18 avril 1892.

M. Mazou (Jean-Bernard), né le 2 août 1908.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

INTENDANCE MÉTROPOLITAINE

Maintenance du mois de mai 1952.

Les chefs de corps et de service devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers et les sous-officiers désignés, reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces personnels de la permission de départ colonial.

I. — OFFICIERS

Faivre (Georges-Henri-Germain), intendant militaire de 1re classe, 10e région.

Guyot (Jean-Marie-François), intendant militaire adjoint, 8e région.

Vinson (René-Marius-Georges), sous-lieutenant, 8e région.

II. — SOUS-OFFICIERS

Vigie (Georges), aspirant, 9e section de C. O. M. A.

Bonhomme (Michel), sergent-chef, 1re section de C. O. M. A.

Hinschberger (Alphonse), sergent-chef, 6e section de C. O. M. A.

Torchard (Lucien), sergent, 3e section de C. O. M. A.

Mace (Michel), sergent, 3e section de C. O. M. A.

Barbette (Serge), sergent, 1re section de C. O. M. A.

Ronzano (Gérard), sergent, 3e section de C. O. M. A.

Mise en route.

Les officiers et les sous-officiers désignés se tiendront prêts dans leur service ou dans leur corps d'origine à être mis en route à partir du 25 avril 1952, à l'exception de M. l'intendant militaire de 1re classe Faivre qui sera mis en route par voie aérienne à partir du 25 mars 1952.

Prescriptions particulières.

Il est rappelé qu'un exemplaire de l'état nominatif modèle I, du personnel désigné ci-dessus doit être adressé, par voie aérienne, directement d'urgence au général commandant en chef les forces françaises en Extrême-Orient, état-major, 1er bureau.

Cet état sur format 13,5×21, conforme au modèle défini au *B. O.*, p. p. 1919, pages 5957 et 5958, doit être exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soin.

Tableau d'avancement concernant les personnels civils des services extérieurs de la guerre, valable pour l'année 1950.

Additif au *Journal officiel* du 18 juillet 1951, page 7732: 1° Pour le grade de secrétaire administratif, après: « N° 15 M. Massignat (Jean), 1re région, service de santé », ajouter: « N° 16 M. Massotte (François), 6e région, service de l'intendance » (le reste sans changement).

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 52-28 portant ouverture de crédits provisionnels, pour les mois de janvier et de février 1952, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 janvier 1952, page 362, colonne de gauche, 3e section, Dépenses de premier établissement, au lieu de: « 630 Reconstruction, 230.000.000 », lire: « 830 Reconstruction, 230.000.000 ».

Contributions directes et cadastre.

Par un arrêté du 29 janvier 1952, M. Lenfant (Alphonse-Marie-Joseph), directeur de 1re classe des contributions directes et du cadastre au département du Gard, bénéficiaire, pour la période du 3 avril 1950 au 3 avril 1952, de la prolongation d'activité prévue par le décret du 18 décembre 1948, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé directeur honoraire des contributions directes et du cadastre.

Par un arrêté du 29 janvier 1952:

M. Dusfour (Henri-Jules-Alfred-Dominique), directeur des contributions directes et du cadastre à Perpignan (Pyrénées-Orientales), est affecté à la direction du département du Gard, en résidence à Nîmes, en remplacement de M. Lenfant (Joseph), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Laurent (Gervais-Etienne-Marcel), directeur des contributions directes et du cadastre à Fort-de-France (Martinique), est affecté à la direction du département des Pyrénées-Orientales, en résidence à Perpignan, en remplacement de M. Dusfour (Henri), muté à Nîmes (Gard).

Douanes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 décembre 1951: page n° 12183, 2e colonne, catégorie C, au lieu de: « 10 Chemouil (Meyer), 15 Roels (Henri) », lire: « 10 Chemouil (Meyer), 14 Albericci (Armand), 15 Roels (Henri) ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Conseil d'administration de la régie nationale des usines Renault.

Par arrêté du 31 janvier 1952, sont nommés membres du conseil d'administration de la régie nationale des usines Renault, en remplacement des administrateurs sortants:

A titre de représentant du personnel ouvrier de la régie, M. Alombert (Jean).

A titre de représentant du personnel ingénieur et cadres supérieurs de la régie, M. Maurin (Louis).

Instruction relative à la consultation de l'administration en matière d'utilisation d'énergie.

Page 1183, 2e colonne, dernière ligne, au lieu de: « de 10 kW et au-dessus », lire: « de 100 kW et au-dessus ».

Page 1184, 1re colonne, lignes 17 et 18, au lieu de: « émis par la délégation », lire: « émis par délégation ».

Même page, 1re colonne, 5e ligne, du paragraphe H, au lieu de: « de 10 kW et au-dessus », lire: « de 100 kW et au-dessus ».

Liste des élèves de l'école technique des mines de Douai ayant obtenu le diplôme d'ancien élève de cette école.

Par arrêté en date du 30 janvier 1952, le diplôme d'ancien élève de l'école technique des mines de Douai est accordé aux élèves dont les noms suivent sortis en 1951 de l'école, en ayant obtenu 60 p. 100 au moins du total des points de mérite:

1 MM. Berain (Michel).
2 Martin (Roland).
3 Boulicault (Marcel).
4 Faure (Marcel).
5 Clement (Charles).
6 Prat (Charles).
7 Haze (Jean-Marie).
8 Coget (François).
9 Chapuis (Maurice).
10 Petrucci (Aldo).
11 Lanciau (Germain).
12 Costes (Pierre).
13 Dumas (Paul).
14 Lefebvre (Jacques).
15 Van Puyenbrock (Fernand).
16 Poiier (Gérard).
17 Ivain (Aimé).
18 Memoutiez (Ferdinand).
19 Violet (André).
20 Schulé (André).
21 MM. Okroglie (Emile).
22 Douez (Bernard).
23 Fayot (Maurice).
24 Delahaye (Fernand).
25 Trouville (Georges).
26 Bayard (Jean).
27 Marichez (Fernand).
28 Thumerelle (Hubert).
29 Vimber (Roger).
30 Martin (André).
31 Cancade (Philippe).
32 Welnowski (Henri).
33 Guemmi (Gisèle).
34 Boudart (André).
35 Dekril (Paul).
36 Lequien (Daniel).
37 Cabot (Robert).
38 Lienard (René).
39 Delcambre (Michel).
40 Billot (André).
41 Berrier (Georges).

Il a été, en outre, accordé, à titre spécial (sans classement), à M. Przytarski (Erwin), de la promotion 1938-1940 qui n'a pu entrer en seconde année d'études par suite des événements de guerre, mais a passé, en 1951, les examens de fin d'études en totalisant — compte tenu des résultats acquis en première année — un nombre de points supérieur à la moyenne générale exigée pour l'obtention du diplôme.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Composition du jury du concours de surveillant de travaux d'agence des bâtiments de France.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,

Vu le décret n° 50-786 du 21 juin 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des surveillants de travaux d'agence des bâtiments de France pour l'entretien des bâtiments civils et des palais nationaux à la direction de l'architecture, notamment son article 21:

Vu l'arrêté du 26 octobre 1951 portant règlement du concours pour l'emploi de surveillants de travaux d'agence des bâtiments de France, notamment son article 5,

Arrête:

Article unique. — Le jury du concours pour l'emploi de surveillant de travaux d'agence des bâtiments de France pour l'entretien des bâtiments civils et des palais nationaux à la direction de l'architecture est composé comme suit:

Le directeur de l'architecture ou son représentant, président.
Le contrôleur général des travaux des bâtiments civils ou un contrôleur.
Un chef du bureau des bâtiments civils.
Un architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.
Un architecte des bâtiments de France, chef d'une agence d'entretien des bâtiments civils et des palais nationaux.
Un professeur de l'enseignement technique.
Un fonctionnaire du bureau du personnel, de la gestion et du contrôle financier de la direction de l'architecture assurera le secrétariat.

Les membres du jury autres que ceux ès qualités seront désignés par le directeur de l'architecture.

Fait à Paris, le 29 janvier 1952.

ANDRE CORNU.

Conseil supérieur de l'éducation nationale.

Par arrêté du 25 janvier 1952, M. Faral, administrateur du Collège de France, membre de l'Institut, est nommé vice-président du conseil supérieur de l'éducation nationale pour 1952.

Architecture.

Par arrêté du 21 janvier 1952, M. Dupré, architecte chargé des fonctions d'architecte ordinaire du domaine de Versailles, cessera ses fonctions le 31 décembre 1951.

M. Dupré est nommé architecte honoraire des bâtiments civils et palais nationaux, à compter du 1er janvier 1952.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 1er février 1952, M. Andrieu, principal licencié, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de directeur au lycée franco-iranien de Téhéran.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 1er février 1952, M. Hahusseau (Pierre), instituteur de 5e classe du département de Loir-et-Cher, est mis, pour une durée allant du 1er février 1950 au 30 septembre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions de professeur aux écoles de l'alliance israélite à Bagdad.

Par arrêté du 1er février 1952, M. Hahusseau (Pierre), instituteur de 5e classe du département de Loir-et-Cher, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée français d'Alexandrie.

Par arrêté du 1er février 1952, Mme Ravenel, épouse Bidot (Cécile), institutrice de 4e classe du département du Calvados, est mise, pour une durée allant du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 1er février 1952, M. Zaragosa (Raphaël), instituteur de 4e classe du département de Lot-et-Garonne, est mis pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Commission régionale prévue par l'ordonnance n° 45-852 du 28 avril 1945 relative à la mise en valeur des landes de Gascogne.

Par arrêté du 31 janvier 1952, l'arrêté du 17 octobre 1949 modifié et complété par l'arrêté du 4 décembre 1950, portant constitution de la commission régionale chargée de présenter les programmes de travaux relatifs à la mise en valeur de la région des landes de Gascogne, est modifié à nouveau ainsi qu'il suit:

Remplacer:

« De une à quatre personnalités par département du monde agricole ou forestier désignées par le ministre de l'agriculture ».

Par:

« Quatorze personnalités du monde agricole ou forestier de la région des landes de Gascogne (départements de la Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne) désignées par le ministre de l'agriculture ».

Nomination des membres de la commission régionale des landes de Gascogne.

Par arrêté du 31 janvier 1952 et en application de l'arrêté du 17 octobre 1949 modifié et complété par les arrêtés du 4 décembre 1950 et du 31 janvier 1952, sont nommés membres de la commission régionale des landes de Gascogne pour la période fixée par l'arrêté du 1er décembre 1951:

Personnalités désignées en raison de leur compétence agricole ou forestière:

M. Lucien de Gracia, député, maire d'Arcachon (Gironde).

M. Etienne Restat, sénateur, maire de Casseneuil (Lot-et-Garonne).

Agrément d'experts pour délivrer les certificats d'analyse et de pureté des produits agricoles destinés à l'exportation.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 3 juillet 1949, complété par ceux des 6 mai 1950 20 février, 4 juillet et 8 août 1951, désignant les chimistes experts chargés de délivrer les certificats d'analyse et de pureté des produits agricoles destinés à l'exportation;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er — La liste des experts habilités à délivrer les certificats d'analyse et de pureté des produits agricoles destinés à l'exportation, dans tous les cas où des conventions spéciales ne désignent pas des experts ayant seuls qualité pour la délivrance de tels certificats, est à nouveau complétée ainsi qu'il suit:

I. — *Vins et spiritueux.*

M. Lafon, directeur de la station viticole de Cognac (Charente)

IV. — *Produits agricoles non spécifiés dans l'arrêté du 2 juillet 1949.*

Mme Chegut, directrice du laboratoire du service de la répression des fraudes d'Auxerre (Yonne).

IV bis — *Biscuiterie, entremets et produits de régime.*

M. Cas, directeur du laboratoire du service de la répression des fraudes de Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Huriez, directeur du laboratoire de la répression des fraudes de Nantes (Loire-Inférieure).

M. Leroy, directeur du laboratoire de la répression des fraudes du Havre (Seine-Inférieure).

M. Ribereau-Gayon, directeur de la station agronomique et œnologique de Bordeaux (Gironde).

Art. 2 — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 janvier 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE LAJOTTE.

Institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté du 1er février 1952, M. Keilling (Jean), directeur central de recherches à l'institut national de la recherche agronomique, est détaché sur sa demande, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1951, auprès de la direction de la production agricole au ministère de l'agriculture (sous-direction de l'enseignement) pour occuper un poste de maître de conférences à l'institut national agronomique.

Travaux agricoles.

Par arrêté du 22 janvier 1952, M. Bompuis, ingénieur principal des travaux agricoles, contrôleur de la protection des végétaux, à Lille, est muté, d'office et dans l'intérêt du service, à Modane, avec résidence dans cette ville, à dater du 1er janvier 1952.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté en date du 15 janvier 1952, sont constatés, au titre du premier semestre 1952, les avancements d'échelon des administrateurs en chef, administrateurs et administrateurs adjoints de la France d'outre-mer dont les noms suivent:

I. — *Au 3e échelon du grade d'administrateur en chef.*

MM.

Berry (André), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Cazenave de La Roche (Jean-Marie), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Dronne (Raymond), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Le Corvaisier (Eugène), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Petit (Hubert), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Suchaire (Jean), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Torre (Xavier), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Verdier (Henri), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Galy (Maurice), pour compter du 20 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Dulphy (Gérard), pour compter du 30 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Cau (Pierre), pour compter du 5 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Perrin (Jean), pour compter du 18 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Rouvillois (Pierre), pour compter du 1er mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Reydel (Henri), pour compter du 4 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Menard (André), pour compter du 7 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Martin (Robert), pour compter du 19 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Alessandrini (Maurice), pour compter du 14 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Camouilly (Christian), pour compter du 23 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Berge (Henri), pour compter du 24 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Holderer (Pierre), pour compter du 27 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Combier (Marcel), pour compter du 29 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Sadourny (François), pour compter du 1er mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Berard (Jean-Louis), pour compter du 26 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Gayon (Yves), pour compter du 12 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

II. — *Au 2e échelon du grade d'administrateur en chef.*

MM.

Bridensperger (Jacques), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Belin (Marc), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gabriau (Ambroise), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 11 jours).
Gainet (Henri), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Hibon (André), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Julin (Jean-Baptiste), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Laniel Le François (Paul), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mourruau (François), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pargoire (Jacques), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Peter (Alfred), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pinson (Jean-Baptiste), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Robin (Jean-Marie-Noël), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lechevallier (Paul), pour compter du 2 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chaussivert (Henri), pour compter du 3 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Maillard (Pierre), pour compter du 3 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Brunet (Lucien), pour compter du 5 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Domergue (Jean), pour compter du 5 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Fremolle (Alfred), pour compter du 5 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Spenale (Georges), pour compter du 5 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pisier (Georges), pour compter du 6 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Viala (Maxime), pour compter du 6 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Monvoisin (Benjamin), pour compter du 7 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Colombani (Don-Juan), pour compter du 8 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Durand (Charles), pour compter du 8 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Duvelle (Charles), pour compter du 8 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gribellin (Pierre), pour compter du 8 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Julien-Vieroz (Noël), pour compter du 8 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Le Chevanton (Yves), pour compter du 8 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lembezat (Bertrand), pour compter du 8 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Poyer (André), pour compter du 8 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Removille (Robert), pour compter du 8 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Roure (Georges), pour compter du 8 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Blanc (Maurice), pour compter du 9 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chabanon (Paul), pour compter du 9 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Marinacce (sébastiano), pour compter du 9 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Moreau (Pierre), pour compter du 9 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Perie (Jean), pour compter du 9 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Duhalde (Hélène), pour compter du 10 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lantier (Lucien), pour compter du 10 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lescan du Plessis (Jacques), pour compter du 10 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Magendie (Louis), pour compter du 10 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Siellet (Gervais), pour compter du 10 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Guerrini (Dominique), pour compter du 11 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lalanne (Jean), pour compter du 10 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Theric (Emile), pour compter du 11 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Robert (René), pour compter du 12 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Colonna d'Istria (Paul), pour compter du 13 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bernier (Auguste), pour compter du 11 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mayer (André), pour compter du 15 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Béraud (André), pour compter du 17 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Deboutière (Raymond), pour compter du 19 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Aimont (René), pour compter du 20 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Armengaud (Francis), pour compter du 20 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Henry (Jacques), pour compter du 20 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Larrieu (Pierre), pour compter du 20 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mac Donel (Lambert), pour compter du 20 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Fioch (Jean), pour compter du 21 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Labbat (Pierre), pour compter du 21 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Dubie (Paul), pour compter du 28 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Ladurantie (Auguste), pour compter du 29 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lafitedupont (Jean-François), pour compter du 1er février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Marchesseau (Gaston), pour compter du 1er février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Meker (Maurice), pour compter du 1er février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bacou (Paul), pour compter du 3 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Barbero (Robert), pour compter du 4 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Barlet (Paul), pour compter du 5 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Cottreau (Pierre), pour compter du 7 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Daunic (Henri), pour compter du 9 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Muracciole (Jean), pour compter du 20 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lacroust (Léon), pour compter du 23 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bichat (Roger), pour compter du 7 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Guilbert (Pierre), pour compter du 8 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Delmont-Bebet (Gaston), pour compter du 15 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Guibbert (Jean), pour compter du 1 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Philippe (Pierre), pour compter du 1 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Micheau (André), pour compter du 10 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Boisson (Roland), pour compter du 12 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Raynaud (Jean), pour compter du 17 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Not (Jean), pour compter du 20 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chalier (Pierre), pour compter du 21 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lebel (Charles), pour compter du 13 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
David (Robert), pour compter du 17 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Le Flohic (Louis), pour compter du 23 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Titaux (Jean), pour compter du 27 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Canal (André), pour compter du 28 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sacripanti (Joseph), pour compter du 29 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Orcel (Antoine), pour compter du 3 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Duplessis Kergomard (Jean), pour compter du 7 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Labreque (Georges), pour compter du 25 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Roux (Roger), pour compter du 25 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Moellinger (René), pour compter du 28 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Filoche (Raymond), pour compter du 29 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

III. — *Au 3e échelon du grade d'administrateur.*

MM.

Coupa (Désiré), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Germain (Gaëtan), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Rey (Raymond), pour compter du 2 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Crus (Raymond), pour compter du 6 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Garlad (Louis), pour compter du 11 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Paoletti (Etienne), pour compter du 11 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Doz (Lucien), pour compter du 12 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Boudenot (Denis), pour compter du 2 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Niollet (Pierre), pour compter du 10 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Barthe (Robert), pour compter du 16 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Blaud (Christian), pour compter du 16 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Girardet (Jacques), pour compter du 16 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Maillard (Michel), pour compter du 16 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Tissot (Jean-Marie), pour compter du 16 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bugaud (Jacques), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Laruelle (Jean), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Marchand (Pierre), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Quatorze (Jean), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sagnes (Jacques), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bourdier (Francis), pour compter du 23 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Olive (Henri), pour compter du 26 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Dumont (Jean-Pierre), pour compter du 3 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Froelich (Jean-Claude), pour compter du 4 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Jienno (Pierre), pour compter du 4 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Rozier (René), pour compter du 4 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Souillac (Roger), pour compter du 4 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Perrier (Joseph), pour compter du 13 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Renard (André), pour compter du 28 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Alleman (Paul), pour compter du 5 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Jouve (Fernand), pour compter du 6 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Cau (André), pour compter du 11 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

IV. — *Au 2e échelon du grade d'administrateur.*

MM.

Pech (Jacques), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Plante (Jean), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Montes (Jacques), pour compter du 7 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pau (Gabriel), pour compter du 7 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sabiani (Pierre), pour compter du 7 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Saint-Blancat (Marcel), pour compter du 20 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gendrault (Pierre), pour compter du 3 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Douyere (Guy), pour compter du 5 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Delpech (René), pour compter du 12 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bernacchi (Antoine), pour compter du 13 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chauvet (Georges), pour compter du 27 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Quod (Robert), pour compter du 3 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Beal, dit Raynaldi (Georges), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Beville (Albert), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bijon (André), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bordeer (Paul), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bourgarel (France), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Delorme (Yves), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Delval (Raymond), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Fagot (Jean), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Faure (Jean), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Galabru (Jean-Jacques), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Georgy (Guy), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Giacobetti (Jacques), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Jaubert (Jean-Louis), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Jousselin Chagrin de Saint-Hilaire (Guy), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lacape (Henri), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Le Gagneux (Jean), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Léonard (Joseph), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Massin (Pierre), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Michon Rajon (Louis), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mirande (Henri), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Ocris (André), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Petit-Jouan (Albert), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pillard (Jean), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pinaud (Jean-Marie), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Rousan (René), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sankale (Sylvain), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Silvy (Jean-Emile), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Soupault (Jean-Michel), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Vernay (Jean-Joseph), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Wattel (Gérard), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Foucart (Jean), pour compter du 29 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Alfonsi (Fernand), pour compter du 3 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bailly (Maurice), pour compter du 3 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Peton (Marcel), pour compter du 3 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mathieu (Charles), pour compter du 4 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Marty (Antoine), pour compter du 5 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Le Glatin (Yves), pour compter du 10 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Antonin (Paul), pour compter du 18 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Videau (Pierre), pour compter du 9 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Fauche (Pierre), pour compter du 17 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Ribard (Paul), pour compter du 23 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Servat (Pierre), pour compter du 27 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Henou (Yves), pour compter du 5 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

V. — *Au 1e échelon du grade d'administrateur adjoint.*

MM.

Abalan (Michel), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Angelier (René), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Attali (Yves), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Bourlier (François), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Cariven (Georges), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Casati (Henri), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois).
Chadeau (André), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: 6 mois).
Christophe (André), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Delacampagne (Jacques), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Garache (Gilbert), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Hemar (Marie-Robert), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Herry (Jacques), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Heurgon (Jean), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Hubert Briere (Jean-Charles), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Jouan (Jean-François), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lambert (Lucien), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lejoly (Robert), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Menard (Edmond), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Noreau (Georges), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Peyronnet (Jean-Jacques), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pons (Roger), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Quelen (André), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Renault (Jean), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Teissier du Gros (René), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Turneaud (Auguste), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Thiry (Marcel), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Tirollen (Enoga), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Verry (Jacques), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Zuinchedeau (René), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lebel de Girard de Châteauvieux (Pierre), pour compter du 12 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Combe (Gaston), pour compter du 14 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Cartigny (Roland), pour compter du 16 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Simonet (Pierre), pour compter du 7 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Leguen (André), pour compter du 5 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Zeller (Jean-Marie), pour compter du 29 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Comte (Jean), pour compter du 1er mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Julienne (Roland), pour compter du 20 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Poujoulat (Fernand), pour compter du 21 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pinhède (Robert), pour compter du 13 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Galy (Paul), pour compter du 17 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Rialland (Edmond), pour compter du 25 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

VI. — *Au 3e échelon du grade d'administrateur adjoint.*

MM.

Baudouin (Jacques), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Boquet (René), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Vernhet (Georges), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 6 jours).
Husson (Gilles), pour compter du 18 janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Biasini (Emile), pour compter du 1er février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Chabardes (Jean-Jules), pour compter du 1er février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Pujol (Georges), pour compter du 1er février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Urfer (Paul), pour compter du 9 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Mazelier (Philippe), pour compter du 8 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Clavier (Jean-Louis), pour compter du 21 mars 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Besc (Alain), pour compter du 28 avril 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Labrousse (Charles), pour compter du 1er mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Escarra (Jacques), pour compter du 6 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Gavarry (Georges), pour compter du 10 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Sahut (André), pour compter du 16 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Calais (René), pour compter du 27 mai 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Salmon (Guy), pour compter du 1er juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lacoste (Maurice), pour compter du 7 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Lacour (Jean), pour compter du 11 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Picquier (André), pour compter du 11 juin 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

VII. — *Au 2e échelon du grade d'administrateur adjoint.*

MM.

Fournier (François), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 23 jours).
Seuchet Saint-Ange (Robert), pour compter du 1er janvier 1952 (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 10 jours).
Pascal (Roger), pour compter du 14 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).
Hallouin (Claude), pour compter du 16 février 1952 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Administration centrale.

Par arrêté en date du 29 janvier 1952, il est mis fin, à compter du 11 octobre 1951, au détachement à la caisse de retraites de la France d'outre-mer de M. Chatagnier (Alexis), adjoint administratif de classe exceptionnelle.

M. Chatagnier (Alexis) est réintégré à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer à compter du 12 octobre 1951 (emploi vacant).

Ports et rades.

Par arrêté du 1er février 1952, M. Tamisier (René), commis spécial de 1re classe des services administratifs des ports, est maintenu en position de service détaché, pour une durée maximum de cinq années, à compter du 1er août 1951, auprès de l'office central des chemins de fer de la France d'outre mer, en qualité de comptable chargé du service de la solde des fonctionnaires des chemins de fer de la France d'outre-mer.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Remise de débet.

Par arrêté du 22 janvier 1952, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Colnouit, demeurant impasse de la Pêcherie, au Pecq (Seine-et-Oise), de la somme de 9.011 F dont elle est débitrice envers le Trésor.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté du 1er février 1952, le détachement de Mme Faivre d'Arcier (Valentine), administrateur civil de 3e classe à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population auprès de l'office de la recherche scientifique coloniale, en qualité de chef du service administratif et financier, est renouvelé pour une période de cinq ans, à compter du 1er février 1949

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté du 1er février 1952, le détachement de M. Lacaze (Henri), inspecteur principal de la population et de l'entr'aide sociale, réélu député de l'Assemblée nationale, est renouvelé, pour une période de cinq ans, à compter du 2 juin 1951.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 1er février 1952, il est mis fin au détachement, en qualité de médecin inspecteur régional de l'hygiène scolaire et universitaire pour l'académie de Caen, de M. le docteur Ruff (Jean-Paul-Edouard), médecin inspecteur de la santé de 4e échelon, à compter du 1er mai 1948.

M. le docteur Ruff reste placé en service détaché, jusqu'au 16 juin 1951, pour exercer les fonctions de chef de service de l'hygiène scolaire de l'académie d'Alger.

Le détachement de M. le docteur Ruff en qualité de chef de service de l'hygiène scolaire de l'académie d'Alger est renouvelé pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 juin 1951.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Liste des navires ayant obtenu les meilleures notes lors des inspections effectuées au cours de la campagne de grande pêche 1951 (morue salée).

Par décision du ministre de la marine marchande en date du 31 janvier 1952, prise en exécution des arrêtés des 14 octobre 1932 et 11 février 1937, la liste des navires qui ont obtenu les meilleures notes au cours des inspections effectuées durant la campagne de grande pêche 1951 (morue salée), et qui doit, par application de l'article 1er de l'arrêté précité de 1932, figurer au *Journal officiel*, est arrêtée comme suit:

Pierre-Vidal. — Armateur: société La Pêche au large, Bordeaux. Capitaine: Michelet.
Capitaine Pleven. — Armateur: Armement Victor Pleven, Saint-Malo. Capitaine: Fernando.
Saturnia. — Armateur: Société havraise de pêche. Capitaine: E. Friboulet père.
Clairvoyant. — Armateur: Chalutiers malouins Girard. Capitaine: Ch. Girard.
Magdalena. — Armateur: Société La Pêche au large, Bordeaux. Capitaine: Lebideau.
Belle-Normandie. — Armateur: Société Les Pêcheries de Fécamp. Capitaine: A. Lecœur.
Julland. — Armateur: Les Pêcheries de Bordeaux, Bassens. Capitaine: Thomas père.
Bois-Rosé. — Armateur: Société Les Pêcheries de Fécamp. Capitaine: E. Recher.
Islande. — Armateur: Les Pêcheries de Bordeaux, Bassens. Capitaine: Thomas fils.
Cap-Fagnet. — Armateur: Société Les Pêcheries de Fécamp. Capitaine: E. Terrier.
Bassilour. — Armateur: Armemen's français et coloniaux, Bayonne. Capitaine: Richer.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 5 février 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de résolution (n° 2051) de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à suspendre l'application de la loi n° 48-809 du 13 mai 1948 relative aux réévaluations foncières des propriétés non bâties jusqu'au 1er janvier 1953. (N° 2158. — M. Lucien Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de résolution (n° 338) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 51-239 du 28 février 1951 en ce qui concerne les adjoints forestiers. (N° 2269. — M. Loustau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi édictant les mesures de contrôle, les règles des contentieux et les pénalités des régimes de sécurité sociale, de mutualité sociale agricole et des accidents du travail en Algérie. (N° 1557. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 1058) portant création d'une justice de paix à compétence étendue à Touggourt (Algérie). (N° 2150. — M. Jules Valle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi (n° 1112) de M. Souquès, tendant au maintien en activité, au delà de la limite d'âge applicable à leur emploi, de certains fonctionnaires et agents titulaires des services publics de l'Etat. (N° 2151. — M. Guihmuiller, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi (n° 1271) relatif aux pouvoirs des contrôleurs des lois sociales en agriculture d'Algérie. (N° 2179. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues (n° 532) tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi aux agents, employés et ouvriers des administrations de l'Etat et des services publics qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre, d'accident ou de maladie; 2° de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues (n° 1091) tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi, aux agents, employés et ouvriers des administrations de l'Etat et des services publics qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre, d'accident ou de maladie. (N° 2216. — M. Cristofol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de résolution de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues (n° 391) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer strictement le décret n° 45-2283 du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires créés en application de l'ordonnance du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires temporaires de l'Etat et à faire reviser la situation de tous les agents intégrés dans les cadres complémentaires depuis la mise en application du reclassement des fonctionnaires: *a*) en ce qui concerne leur traitement; *b*) en ce qui concerne leur ancienneté dans l'échelon. (N° 2219. — M. Cristofol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote du projet de loi (n° 1791) complétant le paragraphe 1er de la section VII du titre II du livre III du code pénal par un article 367. (N° 2120. — M. Delos du Rau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Vote, en nouvelle délibération à la demande de M. le Président de la République, du projet de loi autorisant la ratification de la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique Nord. (N° 2291. — M. Midol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

12. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Rosenblatt et plusieurs de ses collègues (n° 372) tendant à compléter l'article 45 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 concernant les Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht rentrés dans leur foyer après le 1er juin 1945; 2° de M. Wolff et plusieurs de ses collègues (n° 1773) tendant à modifier l'article 45 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 remplaçant l'article 6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. (N° 2137. — M. Rosenblatt, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

13. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Pierre Garet (n° 1080) tendant à modifier la loi n° 50-639 du 7 juin 1950 concernant la réparation des dommages de guerre intéressant les betteraves industrielles, sucres et alcools de betteraves; 2° de M. Prot et plusieurs de ses collègues (n° 1231) tendant à l'indemnisation des pertes de betteraves industrielles causées par faits de guerre ou consécutives au faits de guerre. (N° 1739. — M. Penoy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

14. — Vote de la proposition de résolution (n° 1036) de M. Juglas et plusieurs de ses collègues tendant à la nomination d'une commission spéciale chargée de tirer les conclusions de l'enquête menée en 1950 en Côte d'Ivoire sur les événements survenus dans ce territoire. (N° 2261. — M. Defos du Rau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

15. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (dans sa première législature) tendant à rétablir dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, l'article 248 du code pénal dans le texte arrêté par la loi du 7 juillet 1943 réprimant la remise ou la sortie irrégulière de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques destinés aux détenus ou provenant des détenus. (N°s 30-2149). — M. Caillavet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

16. — Vote du projet de loi (n° 973) autorisant le Président de la République à ratifier la Convention entre la France et le Conseil de l'Europe sur l'application de la législation française de sécurité sociale au personnel dudit Conseil. (N° 2277. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

17. — Vote du projet de loi (n° 1275) autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la Belgique, la France et l'Italie tendant à étendre et à coordonner l'application aux ressortissants des trois pays des législations belge et française sur la sécurité sociale et de la législation italienne sur les assurances sociales et les prestations familiales. (N° 2250. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

18. — Vote du projet de loi (n° 1278) autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale entre la France et le Danemark sur la sécurité sociale, intervenue le 30 juin 1951. (N° 2281. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

19. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi modifiant l'article 31 *x* du livre I^er^ du code du travail, et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers. (N°s 2112, 2215. — M. Robert Coutant, rapporteur.)

20. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (dans sa première législature) relatif aux entreprises de crédit différé. (N°s 1027, 2353. — M. Minjoz, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi (n° 1735, de M. Rénault et plusieurs de ses collègues tendant: 1° à célébrer dignement le centenaire de la création de la médaille militaire; 2° à créer un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur à des médaillés militaires; 3° à exonérer de taxes et impôts les manifestations, kermesses, etc., organisées au profit des œuvres sociales des médaillés militaires; 4° à émettre un timbre commémoratif; 5° à prévoir un crédit de cent millions pour l'organisation de ces manifestations. (N°s 2195, 2319. — M. Max Lejeune, rapporteur.)

22. — Discussion du projet de loi sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés. (N° 1749. — M. Maurice Frédet, rapporteur.)

23. — Discussion du projet de loi relatif aux radioéléments artificiels. (N° 1973. — M. Barrot, rapporteur.)

24. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. (N°s 1845, 2169. — M. Minjoz, rapporteur.)

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du lundi 4 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 252, année 1947, 179, année 1948, 343, 823, année 1951 et 35, année 1952. — Henri Lafleur, rapporteur; et n° 849, année 1951. — Avis de la commission des finances. — M. Saller, rapporteur; et n°s 850, année 1951, et 32, année 1952. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Dassaud, rapporteur; et n° 31, année 1952. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Bolvin-Champeaux, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. René Dubois, rapporteur.)

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 5 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Foccart, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires et les militaires retraités, ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A., et soumis soit au régime général des pensions, soit au régime de la caisse intercoloniale des retraites, d'un indice de correction tenant compte de la valeur du franc C. F. A. par rapport au franc métropolitain et au coût de la vie dans ces territoires. (N°s 233 et 335, année 1951. — M. Sylvestre, rapporteur; n° 42, année 1952. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Begarra, rapporteur, et n° 38, année 1952. — Avis de la commission de législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Cortinchi, rapporteur.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

Les éditions de La Documentation Française, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), ont fait paraître récemment, dans la collection **Carnets d'outre-mer,** un fascicule sur

LA TUNISIE

Cette monographie sur la **Tunisie** a été réalisée à la demande du service de coordination de l'enseignement outre-mer de l'éducation nationale avec l'accord de la direction de l'instruction publique de la résidence générale de France à Tunis.

Cette étude comprend cinq chapitres:

I. — Aperçu d'ensemble sur la Tunisie (géographie, relief, climat, historique, démographie, etc.).

II. — La vie économique (les productions agricole, minière, industrielle, les transports, le commerce, plan d'équipement, conditions de vie, etc.).

III. — L'organisation politique et administrative (statut et structure, le pouvoir exécutif et législatif, l'organisation judiciaire et administrative, les organisations centrale et régionales).

IV. — L'organisation générale de l'enseignement (supérieur, secondaire, primaire, technique et divers).

V. — En annexes, des renseignements économiques récents, les traitements du personnel enseignant, ainsi que des notices relatives aux établissements d'enseignement.

Ce fascicule de 96 pages, imprimé sur papier couché, illustré de cartes et gravures, format 18×20, est vendu au prix de **150** F franco de port. Commandes accompagnées de leur montant à adresser à *La Documentation Française,* 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). (C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au tirage de la cinquième tranche de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la cinquième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 6 février 1952, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs portant suspension de la libération des échanges.

Article 1er.

L'application des dispositions des avis aux importateurs publiés au *Journal officiel* des 6 octobre 1949, 28 décembre 1949, 26 août 1950, 13 mai 1951 et 9 septembre 1951 est suspendue.

Article 2.

Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, aucune modification n'est apportée aux dispositions en vigueur pour l'importation des marchandises figurant sur l'annexe au présent avis, qui continuera donc de s'effectuer librement selon les modalités fixées par l'avis n° 483 de l'office des changes, chapitre Ier, titre III, et par l'avis n° 524.

Article 3.

Sous réserve des dispositions transitoires prévues à l'article ci-dessous, l'importation des marchandises énumérées dans les listes annexées aux avis aux importateurs visés à l'article 1er, et non comprises dans l'annexe au présent avis, sera à nouveau subordonnée à la présentation de licences d'importation selon les modalités fixées par l'avis n° 483 de l'office des changes, chapitre Ier, titre Ier, et par l'avis n° 524.

Des avis ultérieurs préciseront les conditions dans lesquelles les importateurs pourront déposer leurs demandes de licences.

Article 4.

A titre transitoire, les marchandises dont l'importation est subordonnée de nouveau à la présentation de licences en vertu des articles précédents pourront être importées librement, selon les modalités fixées par l'avis n° 483 de l'office des changes, chapitre Ier, titre III, et l'avis n° 524 s'il est justifié, dans les conditions fixées par l'article 25 du code des douanes, qu'elles ont été expédiées directement à destination du territoire douanier avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Article 5.

Les dispositions du présent avis sont applicables à l'Algérie.

ANNEXE

NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
Ex. 1 A	Chevaux (à l'exception des chevaux de trait).
2	Anes, mulets, bardots.
3	Animaux de l'espèce bovine.
4	Animaux de l'espèce ovine.
Ex. 5	Animaux de l'espèce caprine (autres que reproducteurs).
6	Animaux de l'espèce porcine.
13	Viandes fraîches ou congelées des espèces bovine, ovine, porcine, chevaline, asine et mulassière.
14	Abats comestibles, frais ou congelés.
22	Viandes salées, séchées, fumées, cuites ou simplement préparées d'une autre manière.
Ex. 33 A	Œufs en coquille, frais ou conservés par le froid ou tout autre procédé licite, autres qu'œufs à couver.
38	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux.
39	Déchets de cuir vert et de peaux non tannées, tendons, nerfs, queues et autres déchets analogues non tannés.
43 à 45	Os, cornes et sabots.
48	Coquillages vides.
52	Glandes et organes d'animaux frais, congelés ou conservés, mais non desséchés.
55	Rogues de morues, de maquereaux et similaires.
56	Œufs de poissons frais (vivants).
69 B	Fèves et féveroles.
Ex. 70 A	Manioc.
113 B	Vesces et lupins.
113 C	Graines de trèfles, de luzerne, de minette, de ray-grass, de sainfoin, de graminées et autres graines fourragères.
113 D	Graines de fleurs.
113 E	Autres graines et fruits à ensemencer, non dénommés ni compris ailleurs.
118 A	Mousses, algues et lichens médicinaux.
118 B	Bois odorants et médicinaux.
118 D	Racines (de réglisse, de plantes à roténone, etc.).
118 E	Ecorces (de quinquina, etc.).
119 A	Graines d'abis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de genièvre, de cumin et de carvi.
119 B	Ecorces de citrons, d'oranges, de melons et similaires.
119 E	Noyaux de fruits (pêches, abricots, prunes, cerises, etc.).
119 F	Autres plantes et parties de plantes, y compris les pelures et autres déchets utilisables de pommes, poires, etc.
134	Grains durs, pépins, coques et noix à tailler.
135	Autres produits bruts d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs.
Ex. 143 C	Graisses et huiles d'animaux marins autres.
146 I	Huiles de ricin et de pulghère brutes.
152	Glycérines.
Ex. 154	Huiles de baleine hydrogénées.
157	Cires de spermaceti.
Ex. 167 A	Sucres de betterave, de canne et sucre analogues, raffinés ou agglomérés, y compris les candis.
226	Farines ou poudres de viande et de poissons; viandes boucanées pour la nourriture des animaux; cretons.
227	Pulpes de betteraves contenant moins de 10 p. 100 de sucre et déchets de sucrerie.
228	Drêches de brasserie et de distillerie, résidus d'amidonnerie et similaires.
229	Tourteaux et autres résidus de l'extraction des huiles végétales renfermant moins de 8 p. 100 d'huile.
240 A	Soufre..... Minerais: Pyrites de fer non grillées. Autres: En roche. Broyés. Soufre non épuré dit « brut ».
240 B	
242	Ecume de mer (magnésite), ambre (succin) et ambroïde, bruts ou pulvérisés.
243	Sels de potassium naturels (carnalite, kaïnite, sylvinite, etc.) autres que pour usages agricoles.
244	Nitrates naturels autres que pour usages agricoles.
245	Phosphates de calcium naturels (phosphates tricalciques)..... En roche. Broyés ou pulvérisés.
246	Sulfures d'arsenic naturels (orpin, réalgar) en morceaux ou pulvérisés.
247	Sulfures d'antimoine naturels (crudum) en morceaux ou pulvérisés.
249	Carbonate de baryum naturel, en roche, broyé ou pulvérisé.
250	Borate de calcium naturel.
251	Borate de sodium naturel (borax brut).
252	Cryolithe et chiolithe naturelles, en roche, broyées ou pulvérisées.
254	Alunite (pierre d'alun), en roche, broyée, pulvérisée, calcinée.
255 A	Sels naturels de magnésium en roche, broyés ou pulvérisés ..... Gioberlite (carbonate de magnésium naturel).
255 B	Autres.
256	Magnésie calcinée, à l'exclusion de la magnésie pure ou pharmaceutique.
257	Strontianite (carbonate de strontium naturel), en roche, broyée ou pulvérisée.
258	Célestine (sulfate de strontium naturel) en roche, broyée ou pulvérisée.
259	Emeri, en roche, broyé ou pulvérisé.
260	Corindon naturel, à l'exclusion des pierres précieuses et des pierres fines (en roche ou en morceaux irréguliers, broyé ou pulvérisé).
263	Amiante (asbeste), en roche, en fibres ou pulvérisé.
264	Mica: En blocs ou morceaux irréguliers, clivé en lamelles irrégulières (splittings) en déchets. Pulvérisé.
265	Cyanite: Brute. Calcinée (sillimanite) ou pulvérisée.
267	Pegmatite, en roche, broyée ou pulvérisée.
270	Mortiers, ciments, pisés, coulis et mastics réfractaires en blocs, granulés, poudres, pâtes ou enduits.
271	Débris et tessons de poterie.
272	Marne.
273	Terres de jardin, de bruyère, de marais, limon.
274	Pierres lithographiques brutes.
275	Craie brute, lavée, broyée ou pulvérisée.
276	Dolomie: Crue, en roche, broyée ou pulvérisée. Frittée, en roche, broyée ou blutée. Pisé de dolomie.
277	Ardoise brute (en blocs ou en plaques) ou pulvérisée.
280	Poudres de pierre, non dénommées ni comprises ailleurs.
284	Gypse (pierre à plâtre), en roche, broyé ou pulvérisé.
285	Plâtre.

NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
286	Terre de pouzzolane, lapilis, strass, terre de Santorin et similaires, bruts, broyés ou pulvérisés.
287 A	Chaux, à l'exclusion de la chaux pure, brutes, broyées ou pulvérisées: Chaux grasses et assimilées.
289	Autres matières minérales, non dénommées ni comprises ailleurs.
290	Minerais de fer.
292	Minerais de manganèse.
293	Minerai d'aluminium (bauxite).
294	Minerai de cuivre, y compris les chalcopyrites.
296	Minerais de zinc, cadmifères ou non.
297	Minerais d'étain, bismuthifères ou non.
298	Minerais d'antimoine.
299	Minerais de nickel.
300	Minerais de cobalt.
301	Minerais de chrome.
303	Minerais de métaux précieux (d'or, d'argent autres que ceux de plomb argentifères, de platine et des métaux de la mine de platine).
305	Minerais de terres rares (monazite).
306	Autres minerais, non dénommés ni compris ailleurs.
308	Cendres, scories et résidus métallifères non dénommés ni compris ailleurs.
315	Tourbes.
318	Goudrons minéraux.
320	Produits basiques dérivés du goudron de houille.
321	Benzols, toluols, xylols, solvant-naphta et similaires, benzine type régie, têtes sulfurées, queues de distillation distillant au-dessous de 200° C avec un résidu inférieur à 10 p. 100.
322	Carbures benzéniques.
324	Naphtalène.
325	Anthracène.
326	Brai de goudron de houille.
327	Coke de brai de goudron de houille.
328	Désinfectants à base de produits phénoliques (crésyl, etc.).
329	Carbolineum.
330	Asphaltes et bitumes naturels.
331	Mastic d'asphalte.
345	Hydrogène et deutérium.
346 A	Fluor.
346 C	Brome.
347	Oxygène.
348	Soufre.
349	Sélénium et tellure.
350	Azote.
351	Phosphore.
352	Arsenic.
353	Antimoine.
354 A	Charbon de cornue.
354 B	Noirs de fumée.
354 D	Graphite artificiel.
355	Silicium.
356	Bore.
357	Gaz inertes (argon, hélium, néon, krypton, ménon, etc., etc.).
358 B	Autres métaux alcalins (lithium, potassium, rubidium, caesium).
Ex. 359	Métaux alcalino-terreux, sauf baryum.
360	Radio-éléments.
361	Métaux des terres rares.
362	Mercure.
363	Métaux de la section XV chimiquement purs (zinc, fer, etc.).
364	Acide fluorhydrique.
365	Acide hydrofluosilicique.
366	Fluorures métalloïdiques.
367 B	Acide chlorhydronitrique (eau régale).
367 C	Acide chlorosulfonique (chlorhydrine sulfurique).
368	Chlorures et oxychlorures métalloïdiques.
369 A, B, C et E	Sulfures métalloïdiques, à l'exception du sulfure de carbone.
370	Anhydride sulfureux.
371	Anhydride sulfurique.
373	Oxydes d'azote.
376	Anhydride phosphorique.
377	Acide phosphorique.
378	Acides de l'arsenic.
379	Oxydes d'antimoine.
381	Anhydride silicique (silice pure et colloïdale, gel de silice).
382	Anhydride et acide boriques.
383	Autres acides inorganiques et composés oxygénés, halogénés et sulfurés des métalloïdes.
384	Eaux distillées et de conductibilité.
385	Eaux lourdes.
387	Ammoniaque.
389	Lithine (hydroxyde et lithium).
390	Soude.
393	Chaux (oxyde et hydroxyde de calcium) pure.

NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
394	Strontiane (oxyde et hydroxyde de strontium).
395	Baryte (oxyde et hydroxyde de baryum).
396	Peroxyde de baryum.
397	Glucine (oxyde de glucinium).
398	Magnésie pure (oxyde et hydroxyde de magnésium).
400	Oxyde et hydroxyde de cadmium.
401	Alumine.
403	Oxydes de manganèse.
Ex. 404	Oxydes de fer (alcalinisés pour l'épuration des gaz).
405	Oxydes de nickel.
406	Oxydes et hydroxyde de cobalt.
407	Trioxyde de molybdène.
408	Trioxyde de tungstène.
409	Pentoxyde de vanadium.
411	Oxyde d'uranium.
413	Oxydes d'étain.
413	Oxydes de cuivre.
414	Oxydes de mercure.
415	Oxydes de plomb.
416	Autres oxydes, hydroxydes et peroxydes inorganiques, non dénommés ni compris ailleurs.
417	Fluorures.
418	Fluosilicates.
Ex. 419 et 420	Chlorures (à l'exception du chlorure de baryum) et oxychlorures.
421	Hypochlorites.
422	Chlorites (de sodium et autres).
423	Chlorates.
424	Perchlorates.
425 et 426	Bromures et bromates.
427	Iodures.
428	Iodates et periodates.
Ex. 429	Sulfures (à l'exception du sulfure de sodium).
430	Hydrosulfites.
431	Hyposulfites.
432	Sulfites.
Ex. 433	Sulfates de zinc, d'aluminium, de chrome, de fer, de titane, de thorium, double de cuivre et d'ammonium, de plomb. Sulfate de baryum précipité. Sulfate de magnésium. Sulfate double de magnésium et potassium.
434	Alums.
435	Persulfates.
436	Sels simples ou complexes des acides du sélénium ou du tellure (sulfoséléniure de cadmium et autres).
437	Nitrites (de sodium et autres).
438	Nitrates (autres que pour usages agricoles).
439	Hypophosphites et phosphites.
440	Phosphates.
441 à 443	Arsenites, anséniates et antimoniates.
Ex. 444	Carbonates, à l'exclusion des carbonates de potassium et de bismuth.
445	Percarbonates.
Ex. 446 A	Cyanures (sauf de sodium).
446 B	Sulfocyanures.
446 C	Ferrocyanures (de potassium, de sodium, etc.).
446 D	Ferricyanures (de potassium, de sodium, etc.).
446 E	Autres cyanures simples et complexes.
447	Cyanamides autres que pour usages agricoles, fulminates et cyanates.
448	Silicates (de sodium, de potassium).
449	Borates (de sodium, d'ammonium, de manganèse, de plomb, etc.).
451 A et B	Zincates et aluminates (de cobalt, etc.).
451 E	Manganites et manganates.
451 F	Permanganates (de potassium, de calcium, etc.).
451 G	Molybdates (d'ammonium, de calcium et autres).
451 H à L	Tungstates, vanadates, titanates, stannates et autres sels des acides d'oxydes métalliques.
452	Autres sels et persels métalliques des acides inorganiques, non dénommés ni compris ailleurs.
453 à 456	Métaux précieux à l'état colloïdal, sels et composés inorganiques et organiques des métaux précieux, radioactifs et des terres rares, non dénommés ni compris ailleurs.
457	Air, comprimé ou liquide.
458	Hydrures (de calcium et autres).
Ex. 459	Nitrures ou azofures: — Autres (de bore, d'aluminium, etc.).
460	Phosphures (de zinc, de fer, de cuivre, etc.).
Ex. 461	Carbures (de silicium, de bore, de calcium).
462	Siliciures (de calcium, etc.).
463	Borures.
464	Amalgames autres que de métaux précieux.
465	Autres produits et composés inorganiques, non dénommés ni compris ailleurs.
466	Hydrocarbures acycliques saturés (méthane, pentane, octane, etc.).

NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
468 et 468	Hydrocarbures cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques.
Ex. 471 A	Dérivés monohalogénés des carbures acycliques saturés.
	Fluorures.
	Bromures.
	Iodures.
Ex. 471 B	Dérivés polyhalogénés des carbures acycliques saturés:
	Polyiodures.
	Polyfluorures.
	Polychlorures:
	— Dichlorométhane (chlorure de méthylène).
	— Tétrachlorure de carbone.
	Polybromures.
	Halogénés mixtes.
Ex. 472 A	Dérivés monohalogénés des carbures acycliques non saturés:
	Fluorures.
	Bromures et iodures.
	Monochloréthylène.
474	Dérivés halogénés des carbures cycloterpéniques (chlorure de bornyle, etc.).
475 B	Dérivés halogénés des carbures polynucléaires.
Ex. 477 B	Trinitrobutylmétaxylène (musc xylène) et dinitrobutyl-paracymène (musc cymène).
Ex. 479 B	Dérivés nitrohalogénés des carbures cycliques:
	— Autres.
Ex. 482 A	— Alcools propyliques et isopropyliques.
	— Alcools amyliques et isoamyliques.
Ex. 482 B	Alcools acycliques — géraniol, citronellol, linalol, rhodinol, nérol et vétivérol, non saturés:
	— Autres.
483 A	Diols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés.
Ex. 483 B	Mono-di et trichlorhydrine de la glycérine.
	Glycérine.
Ex. 483 D	Polyalcools supérieurs:
	— Autres.
486 B	Monophénols polynucléaires et leurs sels.
Ex. 487	Polyphénols et leurs sels (à l'exception du trinitrorésorcinate de plomb).
488	Phénols-alcools et leurs sels.
489	Phénols halogénés (chlorophénols parachlorométacrésol, chlorhydroquinone, etc.) et leurs sels.
Ex. 493 A	Ethers-oxydes acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés:
	— Oxyde d'éthyle dichloré (étherchloroéthyliques).
	— Autres.
495	Ethers-oxydes cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés (eucalyptol, etc.).
Ex. 496 A	Ethers méthyliques du métacrésol et des butylmétacrésols:
	— Oxyde de phényle.
	— Anéthol.
	— Autres (anisol, éthers du bétanaphtol, etc.).
496 B et C	Ethers-oxydes des polyphénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, éthers-oxydes-alcools aromatiques et autres éthers aromatiques, non dénommés ni compris ailleurs, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés.
Ex. 504 A	Monocétones acycliques.
	— Autres.
504 B	Polycétones acycliques (diacétyle, acétylacétone, etc.).
504 C	Cétones-alcools et cétones aldéhydes, acycliques (diacétone, alcool, etc.).
504 D	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés des cétones acycliques (acétones, chloroforme, etc.), leurs sels et leurs esters.
505	Cétones cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques.
506	Cétones aromatiques.
Ex. 507	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés des cétones, cycliques et des quinones, leurs sels et leurs esters.
	— Dinitrométhylbutylacétophénone (musc cétone).
	— Bromure de camphre, acide camphosulfonique, etc.
Ex. 508 B	Sels de l'acide acétique.
	Esters de l'acide acétique:
	— Acétate de méthyle.
	— Acétate de vinyle monomère.
	— Acétate de propyle d'isopropyle.
	— Acétate de linalyle, de citronellyle, de géranyle.
	— Acétate de glycérine (mono, di, triacétine).
	— Autres (acétates) de benzyle, d'anisyle, de cinnamyle, de bornyle, etc.).
508 C	Anhydride acétique.
508 D	Chlorure d'acétyle.
508 E	Acide monochloracétique, ses sels et ses esters.
508 F et G	Acide trichloracétique, acide monobromacétique, leurs sels et leurs esters.
508 H	Acide propionique, ses sels et ses esters.
508 I	Acide butyrique, ses sels et ses esters.
508 J	Acide valérianique, ses sels et ses esters.
Ex. 508 K	Esters de l'acide stéarique, non dénommés ni compris ailleurs.
508 L et M	Acide palmitique, et autres monoacides acycliques saturés.
509 A	Acide méthacrylique, ses sels et ses esters, non dénommés ni compris ailleurs.
509 B	Acide heptine et octine carboxyliques, leurs sels et leurs esters.
510 B	Acide malonique, ses sels et ses esters.
510 C	Acide adipique, ses sels et ses esters.
510 D	Acide maléique, ses sels et ses esters.
510 E	Anhydride maléique, ses sels et ses esters.
510 F	Autres polyacides acycliques (acide succinique, etc.).
511 B	Acide malique, ses sels et ses esters.
511 F	Autres acides-alcools acycliques.
512	Acides aldéhydes, acides-cétones et autres acides acycliques, leurs sels et leurs esters.
521	Esters de l'acide carbonique.
522, 523	Esters siliciques et autres esters des acides minéraux et leurs sels.
Ex. 524	Triméthylamine, éthylamine (sauf mono et di).
	— Allylsopropylamine et autres mono-amines acycliques.
525	Polyamines, acycliques et leurs dérivés de substitution et leurs sels.
527	Amino-aldéhydes acycliques aminocétones acycliques, amino-acides acycliques, non dénommés ni compris ailleurs, et leurs dérivés de substitution et leurs sels.
528	Amines cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés de substitution et leurs sels.
534	Amino-alcools cycliques, leurs esters, leurs dérivés de substitution, leurs sels et leurs esters.
Ex. 535	Aminonaphtol et ses dérivés sulfonés et leurs sels:
	— Autres aminophénols.
	— Orthoaminophénol et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés sulfohalogénés et nitrosulfonés, métaaminophénol et ses dérivés alcoylés, paraaminophénol et leurs sels.
	— Sulfate de monométhylparaaminophénol et ses sels.
Ex. 539	Urée autre que pour usages agricoles.
Ex. 546	Autres composés à fonctions azotées:
	— Autres (chlorures d'allophanyle, allophanate de benzyle, etc.).
Ex. 551	Thiourée et thiodyglycol.
552	Composés organo-arsenicaux.
553	Autres composés organo-métalloïdiques.
554	Composés organo-mercuriques.
Ex. 555	Fer carbonyle.
563	Composés organiques non dénommés ni compris ailleurs:
	— Lactones.
564	— Hydrates de carbone chimiquement purs.
565	Amino-acides biologiques, leurs dérivés décarboxylés, leurs sels et leurs amides.
Ex. 566	Autres composés organiques non dénommés ni compris ailleurs (à l'exception de la pénicilline et substances similaires et leurs sels).
573 I	Urée.
574 A	Craies phosphatées.
574 B	Phosphates naturels.
574 C	Scories de déphosphoration.
574 E	Phosphates bicalciques, d'os et autres.
579	Produits de la distillation du bois.
580 C	Terpinéol brut.
580 D	Huile de pin (pine oil).
581	Dérivés des produits résineux secs (résines, colophane et brais résineux).
583	Agglomérants pour noyaux de fonderie à base de résineux.
584 B à F	Extraits tannants tirés de végétaux:
	— Extraits de mimosa.
	— Extraits de sumac.
	— Extraits de québracho.
	— Extraits de vallonées.
	— Autres extraits tannants végétaux.
585	Acides tanniques et tanins (y compris l'extrait de noix de galle).
586	Produits tannants synthétiques.
587	Confits artificiels pour tannerie.
588	Matières colorantes animales (carmins de cochenille, kermès, sépia, etc.), y compris les laques naturelles.
595	Teintures préparées.
600	Couleurs pour la peinture artistique, la décoration, l'enseignement ou l'amusement.
601	Siccatifs préparés.

NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
602	Mastics et enduits non dénommés ni compris ailleurs.
603	Cires à cacheter.
Ex. 604	Encres d'imprimerie.
	— Autres.
609	Crayons simples, mines et craies.
634	Cires artificielles.
637	Pâtes à modeler à base d'acides gras, de cires et autres substances analogues, en tasses ou en pains.
638	Préparations conditionnées pour lessives.
639	Caséine et caséinates non dénommés ni compris ailleurs.
640	Albumines (d'œuf, de sang, etc.).
641	Peptones et peptonates.
642	Gélatines, en poudre, grains, brisures ou flocons, en feuilles non découpées ou découpées de forme carrée ou rectangulaire, brutes, colorées, gaufrées, coloriées, frisées, ivoirées, métallisées, moirées, vernies, vernissées.
643	Autres matières protéiques non dénommées ni comprises ailleurs.
644	Pâtes pour reproductions graphiques et préparations similaires.
657	Allumeurs de sûreté.
658	Artifices pour divertissements et signalisation lumineuse.
659	Artifices pour usages industriels ou agricoles.
661	Ferro-cérium et alliages similaires de métaux rares, fers pyrophoriques.
662	Articles en matières inflammables, non dénommés ni compris ailleurs.
663	Extincteurs.
664	Plaques rigides sensibilisées non impressionnées.
677	Pièces et objets en charbon aggloméré ou cuit dit charbon artificiel, ou en graphite artificiel.
678	Electrodes, fils et baguettes métalliques enrobés, ou fourrés, pour soudure ou dépôt.
680 et 681	Compositions à souder, en poudre ou en pâte, et compositions décapantes.
Ex. 690	Autres préparations chimiques, non dénommées ni comprises ailleurs (à l'exception des carbures métalliques et mélanges de carbures métalliques).
692 A	— Acétates de cellulose (diacétate et triacétate).
692 C	— Autres esters de la cellulose (propionate, acétobutyrate, etc.).
702	Autres matières plastiques et résines artificielles.
703	Résines naturelles modifiées par fusion.
704	Matières plastiques et résines artificielles, non dénommées ni comprises ailleurs.
Ex. 710 A	— Caoutchouc brut:
	Feuilles fumées et crêpes, à l'exception du crêpe semelles.
	Autres
710 B	— Autres (balata, gutta-percha, etc.).
711	Caoutchouc synthétique et dérivés chimiques du caoutchouc.
712	Gommes régénérées.
713	Produits de récupération du caoutchouc.
728 et 729	Cuirs et peaux bruts (frais, salés ou secs), chaulés ou picklés.
731	Peaux de veaux seulement tannées.
732	Peaux d'équidés seulement tannées.
735	Autres peaux seulement tannées.
741 A	Peaux de porcins travaillées après tannage.
741 B	Peaux de cervidés et d'antilopinés travaillées après tannage.
Ex. 742	Débris, rognures et autres déchets de cuirs et de peaux tannées:
	— Exclusivement utilisables pour la fabrication du synderme, des engrais ou des colles.
759 à 762	Pelleteries et fourrures.
Ex. 763	Bois de feu et bois conditionnés pour gazogènes.
764	Charbon de bois.
765	Bois ronds bruts, même écorcés ou dégrossis à la hache ou à l'herminette.
766	Bois équarris ou planés à la hache, à la scie, à la plane ou à l'herminette.
767	Bois sciés, non dénommés ni compris ailleurs.
768	Pavés en bois, imprégnés ou non.
769	Traverses pour voies ferrées et autres bois sous rails injectés, imprégnés, enduits ou non.
770	Bois de tonnellerie.
771	Bois feuillards, lisses, lattes, échalas fendus.
772	Pieux et piquets préparés, injectés, imprégnés, enduits ou non.
776	Paille (fibre) de bois brute ou préparée (teinte, gommée, etc.).
779	Bois raboté, rainé et (ou) bouveté, planches, frises ou lames de parquets rabotées, rainées et (ou) bouvetées.
821	Vieux papiers, déchets et rognures de papier et de carton.

NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
853	Journaux et publications périodiques illustrés ou non, comportant les deux tiers ou moins de leur surface consacrés à la publicité.
854	Musique manuscrite ou imprimée sur papier ou carton, illustrée ou non, non reliée.
856 à 857	Livres, albums pour enfants et ouvrages cartographiques.
870	Bourre, bourrette, blousses et autres déchets de soie purs ou mélangés.
871	Fibres synthétiques en masse, en faisceaux, en déchets, en effilochés, cardées, peignées ou étirées, en rubans ou en mèches.
872	Laines en masse.
873 B	Poils fins en masse:
	— Poils d'alpaga, de lama, de vigogne, de yack, de chameau, de chèvre mohair, de chèvre du Thibet, ou cachemire et similaires.
874	Déchets de laine et de poils fins.
875	Effilochés de laine et de poils fins.
876	Laines et poils fins cardés ou peignés.
877	Poils grossiers de bêtes des espèces bovine et chevaline (à l'exception des crins), ainsi que ceux des chèvres communes, et similaires, purs ou mélangés.
879	Ramie.
880	Coton en masse.
881	Déchets de coton.
882	Effilochés de coton.
883	Coton cardé ou peigné.
884, 885	Fibranne et autres fibres artificielles discontinues et déchets.
886	Effilochés de fibres artificielles.
887	Fibres artificielles cardées, peignées, étirées.
890	Manille, abaca et fibres de bananier.
891	Sisal, agave, aloès et maguey.
892	Jutes et fibres assimilées.
893	Typha (sauf typha en tiges).
894	Fibres de coco.
895	Alfa ou sparte (à l'exception de l'alfa en feuilles).
896	Jonc laminé, battu, écrasé (sauf jonc en tiges).
897	Autres végétaux filamenteux, non dénommés ni compris ailleurs.
899	Soie grège.
911 à 914	Fils de fibres synthétiques.
1092 B	Sacs d'emballage présentés pleins.
1142	Drilles et chiffons.
1182	Pierres lithographiques naturelles ou artificielles préparées, même avec écriture ou dessin.
1184	Ouvrages en plâtre ou en composition à base de plâtre, non dénommés ni compris ailleurs.
1186	Panneaux, carreaux, hourdis, planches, blocs, paille et similaires en fibres végétales, fibre de bois, copeaux ou déchets de bois, agglomérés avec du ciment ou tous autres liants similaires.
1195	Briques calorifuges en kieselghur et autres silices, fossiles ou terres légères.
1220 à 1223	Matières premières et demi-produits de verrerie.
1260 A	Argent et alliages d'argent (bruts en masses ou lingots, grenailles, argent massif, déchets et débris d'ouvrages).
1265 A	Platine et alliages de platine bruts en masses ou lingots, éponge et mousses, déchets et débris d'ouvrages.
1267 A	Palladium et alliages de palladium bruts en lingots ou mousse, déchets et débris d'ouvrages.
1268 A	Osmium, rhodium, ruthénium, iridium et leurs alliages bruts en masses ou lingots, déchets et débris d'ouvrages.
1269	Cendres d'orfèvre.
Ex. 1279 A	Ferro-manganèse, contenant en carbonne 2 p. 100 et moins.
1279 B	Ferro-aluminium, ferro-silico-aluminium, ferro-silico-mangano-aluminium.
1279 D	Silico-spiegel et ferro-silico-manganèse.
1279 E	Ferro-chrome et ferro-silico-chrome.
Ex. 1279 F	Ferro-titane et ferro-silico-titane.
Ex. 1279 G	Ferro-bore, ferro-molybdène, ferro-tantale, ferro-uranium et autres ferro-alliages et ferro-silico-alliages non dénommés ni compris ailleurs, à l'exception du ferro-vanadium.
1280	Ferrailles, déchets et débris d'ouvrages de fontes, de fer et d'aciers.
1283 A	Fer et acier en poudre.
Ex. 1284 D	Fils machine en aciers alliés spéciaux d'une teneur totale, en tous éléments autres que le fer, le carbone, le soufre et le phosphore, de moins de 10 p. 100.
1308	Produits de première fusion du cuivre (mattes).
1309	Cupro-alliages (cupro-bore, cupro-vanadium, cupro-molybdène, cupro-titane, etc.).
1310	Cuivre brut.

NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
1317	Cuivre allié à 10 p. 100 et plus de zinc, brut.
1324	Autres alliages de cuivre, bruts.
1331	Fontes, mattes et speiss de nickel.
1332	Nickel pur ou allié de manganèse brut.
1337	Alliages de nickel contenant plus de 5 p. 100 et moins de 50 p. 100 de nickel, bruts.
1342	Alliages de nickel contenant 50 p. 100 et plus de nickel, bruts.
1347	Aluminium brut.
1348 à 1352	Demi-produits d'aluminium.
1353	Alliages d'aluminium bruts.
1354 à 1358	Demi-produits en alliages d'aluminium.
1359	Magnésium ou ses alliages, bruts
1365	Glucinium (Béryllium) ou ses alliages.
1366	Zinc brut.
1368	Feuilles, planches, tôles et bandes en zinc.
1369	Feuilles et bandes minces en zinc, unies ou gaufrées, découpées ou perforées ou non, avec ou sans intercalaires.
1371	Alliages de zinc, bruts.
1373	Tôles, planches, feuilles et bandes en alliages de zinc, découpées, cannelées, striées, cintrées, perforées ou non.
1377 à 1381	Demi-produits en plomb et ses alliages.
1388 A	Tungstène ou ses alliages, bruts.
1389 A	Molybdène ou ses alliages bruts.
1390 A	Tantale ou ses alliages bruts.
1391 A	Cadmium brut.
1392 A	Alliages de cadmium, bruts (lingots, baguettes), déchets et débris d'ouvrages.
1394 A	Chrome ou ses alliages bruts, déchets et débris d'ouvrages.
1395 A	Chrome ou ses alliages bruts, déchets et débris d'ouvrages.
1396 A	Bismuth ou ses alliages bruts, déchets et débris d'ouvrages.
Ex. 1397 A	Titane ou ses alliages bruts, déchets et débris d'ouvrages.
Ex. 1397 B	Vanadium ou ses alliages bruts, déchets et débris d'ouvrages.
Ex. 1397 C	Autres métaux ou leurs alliages, non dénommés ni compris ailleurs (gallium, germanium, indium, niobium, rhénium, thalbium, uranium, zirconium, etc.) bruts, déchets et débris d'ouvrages.
Ex. 1656	Fleurets de mines.
1675 et 1676	Roulements et pièces détachées de roulements.
Ex. 1686	Paliers: — à roulements à billes, à aiguilles ou à rouleaux.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'extension du premier avenant à la convention collective des entreprises paysagistes de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des entreprises paysagistes de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, l'avenant n° 1 conclu le 18 janvier 1952 à Paris entre:

D'une part, le syndicat des entrepreneurs paysagistes de l'Ile-de-France,

Et, d'autre part, les syndicats d'ouvriers agricoles de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, respectivement affiliés à la C. G. T., à la C. F. T. C. et à la C. G. T.-F. O.

Cet avenant a pour objet de modifier certaines dispositions de la convention collective des entreprises paysagistes des départements susvisés conclue le 4 juin 1951.

Le texte en a été déposé le 25 janvier 1952 au secrétariat du conseil de prud'hommes de la Seine, section du bâtiment, à Paris.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 K du livre Ier du code du travail, de faire connaître, dans un délai de quinze jours, leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales, 1er bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Ministère de l'éducation nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Avis relatif à l'ouverture d'une session de l'examen du brevet professionnel de projectionniste de spectacles cinématographiques.

En application de l'arrêté en date du 24 janvier 1952, la première session de l'examen du brevet professionnel de projectionniste de spectacles cinématographiques s'ouvrira le 2 avril 1952.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 2 mars 1952 par les inspections principales de l'enseignement technique de chaque académie.

Tous renseignements complémentaires relatifs à cet examen seront fournis sur demande par les services des inspections principales de l'enseignement technique ou par le 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e).

Avis de concours pour le recrutement de professeurs de mécanique appliquée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers.

Un concours pour le recrutement de deux professeurs de mécanique appliquée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers sera ouvert à Paris à partir du 29 septembre 1952.

Les demandes d'inscription, accompagnées des dossiers complets, devront parvenir, au moins un mois avant la date du concours, au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e), où tous renseignements complémentaires pourront être demandés.

Avis relatif au concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint tôlier carrossier à l'école de métiers du bâtiment et des travaux publics de Nice.

Un concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint tôlier carrossier à l'école de métiers du bâtiment et des travaux publics, 22, boulevard Carabacel, Nice (Alpes-Maritimes), s'ouvrira, à cet établissement, le lundi 5 mai 1952.

Conditions d'inscription.

Les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus à la date du concours. Cette limite d'âge peut être reculée (trois ans au maximum):

D'un an par enfant à charge pour les candidats chefs de famille;
Du temps des services militaires;
Du temps des services valables ou validables pour la retraite.

Aucune limite d'âge n'est opposée, toutefois, au personnel enseignant des établissements publics de l'enseignement technique en fonctions depuis deux ans au moins.

Les candidats doivent, en outre, justifier de cinq ans au moins de pratique professionnelle, non comprises les années d'apprentissage proprement dit.

Dossiers d'inscription.

Les demandes d'inscription, accompagnées des dossiers complets, doivent être adressées avant le 8 avril 1952, dernier délai, au directeur de l'école de métiers du bâtiment et des travaux publics de Nice.

Le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes:
Une demande d'inscription sur papier libre;
Un bulletin de naissance;
Un certificat de nationalité française ou toute autre pièce pouvant en justifier;
Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois;
La copie certifiée conforme à l'original des diplômes obtenus et des certificats patronaux ou administratifs légalisés permettant d'établir que le candidat a effectué le temps minimum de pratique industrielle exigée;
Un certificat médical, délivré par un médecin assermenté, attestant que le postulant est physiquement apte à un service d'enseignement;
Une déclaration du candidat attestant qu'il n'est pas en état d'interdiction d'enseigner en vertu de la loi du 20 octobre 1886 ou frappé d'une mesure entraînant l'interdiction d'enseigner ordonnée au titre de l'épuration administrative;
L'engagement d'accepter, en cas de succès, le poste qui sera attribué à l'école de métiers de Nice.

Pour tous renseignements complémentaires concernant notamment la nature des épreuves, les candidats devront s'adresser au directeur de l'école de métiers du bâtiment et des travaux publics de Nice.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CIMENTS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.080 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: GUERVILLE (SEINE-ET-OISE)
R. C.: Mantes n° 2212.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 315 obligations 4 0/0 1941, dont le huitième amortissement est prévu pour le 15 février 1952.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en janvier 1952.

Liste de rappel des obligations 4 0/0 1941 sorties antérieurement et non encore remboursées.

8.331 à 8.335 (année de remboursement: 1947).

DOCKS DU BOURBONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
6, RUE MARÉCHAL-LYAUTEY, A VICHY
R. C.: Cusset 7081.

MM. les porteurs d'obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1941 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachat en Bourse au huitième amortissement prévu au 1er février 1952.
Les amortissements précédents ont été également effectués par rachat.
(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 3 mars 1941.*)

Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.121.780.000 F
1 bis, PLACE DES SAUSSAIES, PARIS (8e)
R. C.: Seine 98286.

Obligations 3 3/4 0/0 février 1945.

La Compagnie de Saint-Gobain ayant, en conformité du droit qu'elle s'est réservé lors de l'émission, procédé au rachat en Bourse des obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er mars 1952, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

FORGES ET ACIERIES DU SAUT-DU-TARN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 312.300.000 F
SIÈGE SOCIAL: 60, RUE DE LA VICTOIRE, PARIS (9e)
R. C.: Seine 38921.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 140 obligations 4 0/0 1941 dont le huitième amortissement est prévu pour le 15 février 1952.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en janvier 1952.
Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me J. Deveau, avoué, 5, avenue de la République, à Mantes-Gassicourt.

Par jugement du tribunal civil de Mantes-Gassicourt du 31 mai 1951, il a été donné acte à M. François Millereux, demeurant à Porcheville, route de Mantes, de sa demande d'envoi en possession de la succession de la dame Mathilde-Madeleine-Andrée Garigue, son épouse, décédée à Porcheville le 6 janvier 1951 sans laisser aucun héritier connu au degré successible et, avant d'y faire droit, il a été ordonné qu'elle serait publiée conformément à la loi.
Pour extrait.
Signé: J. DEVEAU.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Joselowitz (Joseph), né le 27 janvier 1907 à Koralisch (Russie), demeurant à Paris (8e), 4, rue Lincoln, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de sa fille Nicole, née le 12 août 1938 à Paris (11e), et en celui de son fils Michel, né le 28 mai 1947 à Paris (20e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Jossay.

Mlle Dreyfus-Lacroux, née le 23 août 1929 à Montpellier (Hérault), demeurant à Privas (Ardèche), 6, cours du Temple, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lacroux sous lequel elle est connue.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'Association des parents d'élèves de l'école primaire privée Saint-Joseph change son titre, qui devient **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons Saint-Exupère,** modifie ses statuts et renouvelle son bureau. Siège social: 4, rue Raymond-Bertrand, Toulouse.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'Association des parents d'élèves de l'école primaire privée Sainte-Thérèse change son titre, qui devient **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles Saint-Exupère,** modifie ses statuts et renouvelle son bureau. Siège social: 48, grande-rue Saint-Michel, Toulouse.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'externat Saint-Joseph de Champagne-au-Mont-d'Or.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: chemin de la Mairie, Champagne-au-Mont-d'Or.

7 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves de l'école privée,** 113, rue du Général-Leclerc, Rosny-sous-Bois. But: amélioration des conditions d'existence de l'école. Siège social: 113, rue du Général-Leclerc, Rosny-sous-Bois.

7 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Grand-Croix.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue Louis-Pasteur, Grand-Croix.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.